



Conférence pour une Transition Juste en Belgique
Square, Bruxelles, 9 novembre 2023
Discours Bart Vannetelbosch, secrétaire national CSC

Mesdames,
Mesdemoiselles,
Messieurs,
Chers invités,

Il aura fallu attendre plus de trois ans pour que se tienne enfin cette Conférence pour une transition juste. Elle n'est donc pas organisée trop tôt.

De toute façon, il est déjà difficile de créer un sentiment d'urgence au sujet de la transition climatique. Nous devons nous inquiéter non seulement de la fonte des glaciers et de la calotte glaciaire, mais au moins autant de l'érosion de l'adhésion à une transition radicale, qui est à la fois urgente et une nécessité absolue. Une transition juste est une nécessité absolue pour conserver cette adhésion.

La transition vers une société « bas carbone » constitue pour nous la seule voie possible. En effet, les plus démunis – tant en Belgique qu'à l'étranger – seraient les principales victimes d'une non-politique. Nous sommes donc particulièrement demandeurs d'une politique climatique forte et nous voulons la soutenir, mais sans politique de transition aveugle qui creuse les inégalités. Nous ne voulons pas d'une politique qui insiste pour subsidier la classe moyenne supérieure, ou même les riches, pour leurs efforts en faveur du climat. Nous refusons donc une politique qui ne tienne aucun compte des travailleurs qui risquent de perdre leur emploi actuel et qui n'ont pas personnellement les moyens de s'adapter à la nouvelle réglementation.

Le changement écologique suscitera toujours des résistances. En même temps, il désespère tous ceux qui manquent de ressources financières pour faire face à ces changements. Le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (<https://luttepauvrete.be>) souligne à juste titre la nécessité d'assurer à tout le monde un revenu digne et, en même temps, la nécessité d'une fiscalité juste. Il ajoute également que l'on attend déjà trop d'une orientation du comportement grâce à la fiscalité, parce que les ménages aux revenus plus modestes ont moins de possibilités d'adapter leur consommation et leurs investissements. Une transition juste soulève donc aussi la question d'une solidarité accrue, d'une plus grande solidarisation des moyens et de solutions collectives plutôt qu'individuelles.

Je ne me fais guère d'illusions sur le sort concret que les gouvernements actuels pourront et voudront encore réserver aux rapports, conseils et conclusions des débats de cette conférence, alors que la prochaine échéance électorale est fixée dans un peu plus de six mois. Ne serait-ce parce que les exécutifs régionaux sont eux aussi quelque peu mis sur la touche. Tout comme certains ministres fédéraux, d'ailleurs. Pourtant, le caractère tardif de cette conférence présente aussi quelques opportunités.

La récente Conférence internationale du travail, qui nous offre un cadre tripartite, a d'ailleurs entre-temps adopté la résolution sur la transition juste. Nous avons également deux importants rendez-vous à court terme qui nous permettent de faire la différence sur la scène internationale : le prochain Sommet sur le climat, en décembre, et la présidence belge du Conseil européen, à partir du 1^{er} janvier.

A cet égard, je m'étonne de devoir constater que, aussi bien durant cette Conférence que durant sa préparation, il ait si peu été question de la Recommandation du Conseil européen du 16 juin de l'année dernière, concernant la transition juste vers la neutralité climatique. Certes, les Etats membres ont encore beaucoup de travail. Mais il faut tout autant assurer l'ensemble du suivi au niveau européen. J'espère que la présidence belge du Conseil européen à partir du 1^{er} janvier surveillera et favorisera réellement ce suivi.

Ce travail de suivi ne concerne pas uniquement la politique intra-européenne. Il en va de même pour la politique extérieure. Comme vous l'avez entendu hier, le Conseil consultatif sur la cohérence des politiques en faveur du développement a rendu un vigoureux avis sur la façon dont le principe "leave no one behind" (« Ne laisser personne sur le bas-côté de la route ») de l'Agenda 2030 des Nations unies doit aussi être traduit, sur la scène internationale, sous la forme d'un récit de transition juste, d'abord, puis ancré dans le système multilatéral. Le Conseil consultatif appelle également la présidence belge à travailler sur ce sujet. Toutefois, cela ne peut signifier que l'action européenne et internationale serve de paravent à une absence de dynamisme aux niveaux national et régional.

Les nouveaux gouvernements se constitueront après les élections. A cet égard, chaque négociateur, au niveau régional comme au fédéral, pourra s'inspirer de la mine d'informations fournies par cette conférence. Par conséquent, nous demandons également la création d'une commission permanente pour la transition juste, chargée de veiller à ce que nous gardions le cap et que l'élan créé par cette conférence ne soit pas perdu.

Toutefois, nous espérons que les différents pouvoirs publics ne soient pas les seuls à poursuivre les travaux de cette Conférence. Nous espérons qu'elle marquera aussi un nouveau point de départ pour les interlocuteurs sociaux. Nous ne vous cacherons pas notre déception, en tant que syndicat, ni le fait que nous aurions voulu plus d'ambition dans les avis auxquels nous avons participé, notamment au Conseil national du travail et au Conseil central de l'économie. Avec des engagements plus concrets sur lesquels nous aurions pu poursuivre le travail au cours des prochaines années. Mais nous nous sommes heurtés à de fortes réticences du côté patronal. Faire en sorte qu'ils restent attentifs au cadre pour la transition juste, que nous avons élaboré en juin à Genève avec les gouvernements et les employeurs, fut d'ailleurs un véritable tour de force. Pour l'OIT, le dialogue social est au cœur la transition juste. Cette conférence et sa préparation ont constitué, selon nous, une occasion unique de conclure de nouveaux accords destinés à activer ce dialogue social sur la transition juste. Mais ce qui n'existe pas

peut encore arriver, doit encore arriver. J'espère que nous pourrons encore aboutir à un dialogue constructif sur certains sous-thèmes. Voici quelques pistes parmi d'autres.

Première piste: qui dit "transition" dit aussi « restructuration ». Les entreprises naissent et disparaissent. Des emplois disparaissent et d'autres se créent. Et les emplois qui restent changent totalement d'aspect. Il en va de même pour la transition écologique. Celle-ci nécessite donc **un accompagnement social majeur des restructurations**. Notre cadre pour l'accompagnement social n'est certainement pas mauvais, mais il manque par exemple la possibilité de mettre des experts extérieurs à la disposition des représentants des travailleurs. Naturellement, il est encore préférable d'anticiper les restructurations. Il reste encore une importante marge de progression dans ce domaine. Par exemple, en accordant aux représentants syndicaux dans les conseils d'entreprises davantage de droits à l'information sur les aspects environnementaux de leur entreprise et la possibilité de mener une action préventive. Pour ce motif, il faut adapter l'arrêté royal sur les informations économiques et financières, dont nous célébrerons prochainement le cinquantième anniversaire.

Deuxième piste: dans environ un mois, le 13 décembre, nous fêterons le quarantième anniversaire de la CCT n° 39, qui concerne le dialogue social dans l'entreprise au sujet des conséquences sociales de l'innovation technologique. Pourquoi ne serait-il pas également possible de prendre des dispositions identiques à propos de la réponse à apporter aux conséquences de la transition écologique ? Mieux même, pourquoi ne transformerions-nous pas la **CCT relative à la technologie en une CCT relative à la transition**, qui couvrirait l'ensemble des transitions ?

Troisième piste : les interlocuteurs sociaux disposent déjà d'un acquis sur les thèmes environnementaux. Des questions telles que la mobilité durable dominent depuis longtemps l'ordre du jour. Quant aux écochèques, c'est nous qui les avons inventés. **Débattons à visière découverte, aux trois niveaux de la concertation –**

interprofessionnel, sectoriel et dans l'entreprise - sur la forme que devrait prendre cette transition juste et mobilisons les leviers dont nous disposons en tant qu'interlocuteurs sociaux. Invitons les pouvoirs publics à engager ce même dialogue pour le personnel enseignant et les agents de la fonction publique. A la CSC, nous préparons nos militants à ce dialogue. Par des formations, des projets et des congrès, nous les sensibilisons aux défis climatiques. Nous leur expliquons les opportunités qui existent pour la concertation sociale et nous les préparons à jouer ce rôle dans leur entreprise.

La transition juste suppose un travail sur mesure dans les secteurs, parce que les conséquences de la transition écologique varient grandement selon les secteurs. Mais en tout cas lorsqu'il s'agit de formation et d'accompagnement, bon nombre de secteurs disposent, grâce à leurs fonds de formation et leurs Fonds de sécurité d'existence, de vigoureux instruments pour prévenir et surmonter les difficultés auxquelles les travailleurs seraient confrontés. Le "deal pour l'emploi" a mandaté les secteurs pour dresser la liste des métiers en pénurie et proposer des solutions. Une trentaine de secteurs ont déjà réalisé ce travail. Quelles leçons pouvons-nous en tirer quant aux **problèmes de recrutement** actuels et potentiels **pour les métiers dits "verts"** ? Et ne peut-on pas étendre cet exercice à une analyse sectorielle des métiers menacés par la transition climatique et le recyclage qu'il faudra prévoir pour les nouveaux emplois qui se créeront. Pour relever aussi ces défis en tant qu'interlocuteurs sociaux. Pour envoyer ensemble, de cette manière, les signaux nécessaires aux différents pouvoirs publics. Voilà donc quelques suggestions concrètes.

Enfin, nous tenons à remercier madame la ministre Khattabi pour l'organisation de cette conférence. Nous espérons sincèrement que cette conférence n'est pas un aboutissement, mais qu'au cours des prochaines années, les différents pouvoirs publics s'en inspireront pour inscrire la notion de "transition juste" dans la réglementation. Par ailleurs, nous espérons que les interlocuteurs sociaux, quant à eux, poursuivront le dialogue sur ce sujet.

Je vous remercie.